

Annexe 5 : Informations relatives aux clients douteux

Balance âgée extraite du PGI au 31/12/N

Société STV		Balance Agée		Période du :		01/01/N	
48, avenue d'Avignon 84340 MALAUCENE		D'après date d'échéance Sur la date la plus lointaine		au :		31/12/N	
				Situation au :		31/12/N	
				Tenue de compte :		EURO	
PGI module comptable			Date de tirage : 05/01/N+1 à 10:27:54			Page : 1	
Numéro de compte	Intitulé des comptes	Solde du compte	Solde non échu	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 90 jours
411000	Clients						
0AHMED	Client AHMED	4 557,60		4 557,60			
0FRUITE	Client FRUITEX	6 752,00			6 752,00		
0ROUSS	Magasin ROUSSEAU	2 795,75				2 795,75	
Total C. général	411000	14 105,35	0,00	4 557,60	6 752,00	2 795,75	0,00
416000	Clients douteux						
0COOPE	Coopératives du Vaucluse	3 481,50					3 481,50
0ETIEN	Client ETIENNEGEL	1 951,75		1 951,75			
Total C. général	416000	5 433,25	0,00	1 951,75	0,00	0,00	3 481,50
Totaux		19 538,60	0,00	6 509,35	6 752,00	2 795,75	3 481,50
% Période			0,00 %	33,32 %	34,56 %	14,31 %	17,82 %

Lignes de crédit des clients de la société STV (fixées par la Direction) ⁽¹⁾			
Client AHMED	5 000,00 €	Magasin ROUSSEAU	2 500,00 €
Client ETIENNEGEL	1 500,00 €	Coopératives du Vaucluse	4 000,00 €
Client FRUITEX	4 000,00 €		

⁽¹⁾ Inchangées pour les années N-1 et N.

Procédures comptables de suivi des créances : Les créances dont l'échéance est dépassée à la clôture de l'exercice sont obligatoirement enregistrées en créances douteuses.

- Si le délai est dépassé de 1 à 30 jours, une dépréciation de 10 % est constatée à l'inventaire,
- Si le délai est dépassé de 31 à 60 jours, une dépréciation de 20 % est constatée à l'inventaire,
- Si le délai est dépassé de 61 à 90 jours, une dépréciation de 30 % est constatée à l'inventaire,
- Si le délai est dépassé de plus de 90 jours, une dépréciation de 50 % est constatée à l'inventaire.

Cette dépréciation est doublée lorsque l'encours client dépasse la ligne de crédit fixée par la direction de l'entreprise.

Mail envoyé courant décembre par le responsable administratif :

De : Antoine.Vaizon-STV@orange.fr	A : Fabienne.Suzette-STV@orange.fr
Le : 22/12/N	PJ : Photocopie du journal d'annonces légales
Objet : Situation de la coopérative du Vaucluse	
<p>Bonjour Fabienne, Comme je le craignais la coopérative du Vaucluse a définitivement fermé ses portes mi-décembre. Tu trouveras ci-joint dans le journal d'annonces légales de la commune d'Orange l'avis relatif à la liquidation judiciaire. J'ai téléphoné au liquidateur qui ne m'a laissé que peu d'espoir de récupérer notre créance. Il m'a précisé qu'en tant que créancier chirographaire, nous risquions de ne rien pouvoir obtenir.</p>	

Renseignements complémentaires :

Le client « Coopératives du Vaucluse » était déjà douteux au 31 décembre N-1.

Aucune nouvelle livraison ne lui a été effectuée en N dans la mesure où il avait été convenu qu'il réglerait l'intégralité de sa dette avant toute acceptation d'une nouvelle commande.

Le client « EtienneGel » était déjà douteux au 31 décembre N-1.

Toutefois, nous avons continué à travailler avec lui car nos relations commerciales sont bonnes et cordiales depuis la création de notre société.

Seuls les règlements suivants ont été effectués en N par ces deux clients :

- Le 6/01/N : un virement de 1 856,80 € de la coopérative correspondant à une facture impayée de N-1,
- Le 15/01/N : un chèque de 3 217,75 € de la société EtienneGel correspondant à une facture impayée à échéance du 15/11/N-1.

A l'inventaire N-1, la créance totale de la coopérative s'élevait à 5 338,30 €. Elle avait été provisionnée de la moitié.

La créance totale d'Etienne Gel s'élevait à 3 217,75 € (facture à échéance du 15/11/N-1). Elle avait également été provisionnée.